

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Nomination d'un « référent qualité » à Sceaux pour le label « Accueil Vélo » afin d'accompagner localement le développement de ce label

Séance du 19 mai 2022

Convocation du 13 mai 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le treize mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, MM. Frédéric Guermann, Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Sylvie Bléry-Touchet par Mme Florence Presson,
Mme Sabine Ngo Mahob par Mme Nadine Lacroix,
Mme Claire Vigneron par Mme Corinne Deleuze

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 19 mai 2022

OBJET : Nomination d'un « référent qualité » à Sceaux pour le label « Accueil Vélo » afin d'accompagner localement le développement de ce label

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu sa délibération du 25 novembre 2021 approuvant le Plan de développement des déplacements cyclables - « Sceaux à vélo – 2022-2026 »,

Considérant l'intérêt pour la Ville de voir un « référent qualité Accueil Vélo » nommé à Sceaux,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby ; 5 abstentions : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Mme Liliane Wietzerbin)

AUTORISE le maire à formaliser une demande auprès du « Relai Territorial Accueil Vélo » départemental afin que la Maison du tourisme de Sceaux puisse devenir le « référent qualité Accueil Vélo » de Sceaux.

AUTORISE le maire à signer tout document à cet effet.

PRECISE que les contributions versées par les futurs labélisés au futur référent qualité (à savoir à la Ville représentée par la Maison du tourisme) pourront être encaissées par la régie de recettes « Évènements Ville ».

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Laurent